

Quelques précisions...

Définition des CAS D'ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS selon les Cas de déblocage au titre du régime légal de participation (Code du travail R 3324-22)

- Mariage ou conclusion d'un pacte civil de solidarité,
- naissance ou adoption du 3ème enfant et suivants,
- divorce, séparation ou dissolution d'un pacs, assortis d'un jugement prévoyant la garde unique ou partagée d'au moins un enfant,
- invalidité de l'intéressé, de ses enfants ou de son conjoint ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité,
- décès de l'intéressé, de son conjoint ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité,
- création ou reprise d'entreprise,
- acquisition ou agrandissement de la résidence principale,
- situation de surendettement.

Acquisition des CONGÉS ANCIENNETÉ
(au 31 mai de l'année)

- A partir de 10 ans d'ancienneté = 1 CP ancienneté,
- à partir de 15 ans d'ancienneté = 2 CP ancienneté,
- à partir de 20 ans d'ancienneté = 3 CP ancienneté,
- à partir de 25 ans d'ancienneté = 4 CP ancienneté.

Définition des CONGÉS LÉGAUX et CONVENTIONNELS

- Congé parental d'éducation,
- congé pour enfant malade*,
- congé de présence parentale*,
- congé de solidarité familiale ou de soutien familial,
- congé de solidarité internationale,
- congé pour catastrophe naturelle*,
- congé création ou reprise d'entreprise,
- congé sabbatique.

*Congés non-prévisibles : non-sousmis à la règle de prise minimum de 5 jours.



Tout savoir sur le compte

Epargne Temps
eni france

Le Compte Epargne Temps mis en place le 1^{er} juin 2014, est né de la volonté commune de la Direction eni france et des membres de la Délégation Unique du Personnel, ayant abouti à un accord, signé le 10 septembre 2013.

Il a pour objet de permettre aux salariés de capitaliser des temps de repos en vue de financer, en tout ou partie, des congés sans soldes et/ou de compléter leur rémunération.

Le CET n'a pas vocation de permettre aux salariés de renoncer à la prise de leurs congés ni de constituer une réserve d'argent.

La politique eni france tend à ce que les salariés prennent leurs congés sur la période de Juin N à Mai N+1.

Ce livret résume ci-après les dispositions de l'accord, applicables aux salariés de l'entreprise.

L'intégralité de l'accord est accessible sur le serveur, sous M:\Accord de branche et accords d'entreprise \ Accords entreprise \ Compte Epargne Temps.

Le service Ressources Humaines se tient à votre disposition pour tout complément d'information au sujet de cet accord et de ce livret.



Eni France S.A.R.L.

12, Avenue Tony Garnier - CS 40720
69367 Lyon cedex 07
Tél 04 72 40 78 78 - Fax 04 72 40 78 72
www.eni.com/fr

Eni, un monde qui bouge avec vous



La base du Compte Epargne Temps

Qui

A l'initiative des salariés CDI ou CDD. (Minimum = 12 mois ancienneté)

	Formulaire CET	Dates/Délais avant utilisation
Alimentation (base journée ouverte et complète)		
CONGES PAYES. Max = 11 jours • 5 ^{ème} semaine de congés payés annuels (1 à 5 jours) • Jours de fractionnement (2 jours) • Congés ancienneté (1 à 4 jours)*	Ouverture	Avant le 31 mai
JRS ou SOLDE (+). Max = 3 jours • 3 jours de repos non pris (forfait jours) • 21h00 par tranche de 7h00 (équivalent jour), à adapter si activité à temps partiel	Alimentation	Au plus tard le 15 avril

* détail en page 4

Durée de vie
10 ans à compter de l'affectation des jours au CET —> 1 décompte individuel remis chaque année au salarié



Les 3 utilisations du Compte Epargne Temps

	Formulaire CET	Dates/Délais avant utilisation
Prise de congés ≥ 5 JOURS (sauf congés non prévisibles*)		
• Congés pour convenance personnelle • Congés légaux et conventionnels*	Autorisation Absence + Déblocage	1 mois ou délais légaux éventuels
Compensation réduction de salaire	Déblocage	1 mois
Monétisation financière (Sauf 5^{ème} semaine CP)		
• Hors événement exceptionnel, dans la limite des droits affectés au CET depuis 2 ans • Cas événement exceptionnel = Cas de déblocage du Régime légal de Participation*	Monétisation	3 semaines 6 mois à compter de l'événement
Le paiement intervient le mois suivant l'accord RH		
• Rupture du contrat de travail	Néant (systématique sauf demande de transfert)	

* détail en page 4

Valorisation des droits : Base salaire journalier au jour de l'utilisation des droits

Plafond CET = garantie AGS : Liquidation des droits supérieurs au plafond, à l'exception 5^{ème} semaine CP*